Mr le Président du CA du SDIS du Rhône 17, rue Rabelais 69421 LYON Cedex 03

vard Ledru Rollin - 03000 MOULINS - sudsdis03@free.fr - sudsdis03.free.fr

Objet : Soutien envers les représentants syndicaux victime de mesures de rétorsions

Moulins, le 21 novembre 2012

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs mois plusieurs représentants du personnel subissent des mesures de rétorsions graves de la part de la direction du SDIS du Rhône.

Par la présente, nous venons apporter notre soutien au nom de SUD SDIS 84 concernant les mesures inacceptables qui ont été prises contre des représentants syndicaux et plus particulièrement contre Rémy et Philippe CHABBOUH par l'administration suite à la journée d'action du 25 juin dernier relative à la vente des logements du SDIS 69.

A travers ce courrier, nous attestons de leurs présences et de leurs participations régulières et irréprochables lors des manifestations, grèves ou réunions syndicales qu'elles soient locales ou nationales.

Nous apportons notre soutien à l'ensemble de ces agents et participerons activement à toutes formes d'actions de soutien à la journée d'action du vendredi 30 novembre 2012.

Nous vous demandons le retrait de toutes sanctions et de mettre fin à toute discrimination à l'encontre des représentants syndicaux qui agissent en véritables partenaires sociaux et vous alertent sur les dysfonctionnements du SDIS.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Mikaël PRONCHERY

SUD SDIS 03



Mr le Président du CA du SDIS du Rhône 17, rue Rabelais 69421 LYON Cedex 03

Objet : Soutien envers les représentants syndicaux victime de mesures de rétorsions

Monsieur le Président,

Par la présente, le syndicat SUD SDIS de la Drôme tient à vous interpeller sur les mesures discriminatoires voir de harcèlement que subissent des représentants syndicaux au sein de votre établissement public de la part de votre administration.

C'est pourquoi, nous tenons à apporter notre soutien au nom de SUD SDIS 26 aux représentants syndicaux de votre SDIS et plus particulièrement à Messieurs Rémy et Philippe CHABBOUH qui font face à un traitement inacceptable de la part de votre administration et notamment suite à la journée d'action du 25 juin dernier relative à la vente des logements du SDIS 69.

Nous avons pris la décision d'apporter notre soutien à l'ensemble de ces agents et participerons activement à la journée d'action du vendredi 30 novembre 2012.

Nous exigeons le retrait de toutes sanctions disciplinaires ainsi que les sanctions déguisées sous forme de mutation d'office et de mettre fin à toute discrimination à l'endroit des représentants syndicaux qui agissent en véritables partenaires sociaux et vous alertent sur les dysfonctionnements du SDIS.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, nos salutations syndicales.

Monsieur Frédéric GREFFE Président Départemental Syndicat SUD SDIS 26



Syndicat SUD SDIS SPP & PATS du Gard

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu

Monsieur Gilbert LEBRUN Syndicat SUD SDIS69 19 avenue Debourg 69007 LYON

Envoyé par voie électronique Nîmes, le 22 novembre 2012

Objet : Soutien aux collègues représentants syndicaux

Cher collègue,

Nous souhaitons apporter tout notre soutien, par ce courrier, à nos collègues représentants du personnel au SDIS69, contre lesquels des mesures inacceptables ont été prises par l'administration suite à la journée d'action du 25 juin 2012 concernant la vente des logements du SDIS69.

Nous parlons ici particulièrement de Rémy et Philippe CHABBOUH et voulons attester de leur présence et participation régulière lors des manifestations, grèves ou réunions syndicales au niveau local comme national.

Le bureau de SUD SDIS30 a d'ores et déjà pris la décision de participer au rassemblement du 30 novembre prochain au cours duquel nous demanderons, comme nos collègues des autres organisations syndicales, le retrait de toutes les sanctions prises à l'encontre des représentants syndicaux, d'autant plus lorsqu'ils sont en décharge d'activité de service.

Merci, cher collègue, de transmettre ce message aux intéressés.

Le secrétaire général, Régis VIDAL



Toulouse le 22 novembre 2012

Monsieur Michel MERCIER

Président CA / SDIS Rhône.

Objet : mesures de rétorsions envers deux représentants syndicaux

Monsieur le président.

Suite à une action syndicale le 25 juin dernier ayant pour but d'empêcher la vente de logements mis à la disposition de sapeurs pompiers professionnels et de leurs familles, vous avez engagés des sanctions à l'encontre de deux représentants du syndicat Sud Sdis 69.

Nous vous demandons par la présente d'arrêter toutes les procédures en cours.

Veuillez agréer monsieur le Président, l'expression de nos salutations.

Pour le syndicat Sud Sdis 31

Stéphane Busidan





Auch le 22 novembre 2012

Monsieur Michel MERCIER

Président SDIS 69

Objet : mesures de rétorsions envers représentants syndicaux

Monsieur le Président

Suite à une action syndicale le 25 juin 2012 ayant pour but d'empêcher la vente de logements mis à la disposition des personnels sapeurs pompiers professionnels et leurs familles, le SDIS Rhône que vous présidez, a pris des mesures disciplinaires envers deux représentants syndicaux membres de notre union syndicale nationale.

Par la présente nous vous demandons de cesser tout acte punitif envers eux.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer monsieur le Président, l'expression de nos salutations.

Le secrétaire général

Patrice IMMER



Syndicat SUD SDIS SPP & PATS de l'Isère

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu

Monsieur Gilbert LEBRUN Syndicat SUD SDIS69 19 avenue Debourg 69007 LYON

Envoyé par voie électronique St Quentin, le 19 novembre 2012

Objet : Soutien aux collègues représentants syndicaux

Cher collègue,

Par ce courrier, nous souhaitons apporter tout notre soutien à nos collègues représentants du personnel au SDIS69, contre qui des mesures inacceptables ont été prises par l'administration suite à la journée d'action du 25 juin 2012 concernant la vente des logements du SDIS69.

Nous parlons ici particulièrement de Rémy et Philippe CHABBOUH et voulons attester de leur présence et participation régulière lors des manifestations, grèves ou réunions syndicales au niveau local comme national.

Le bureau de SUD SDIS38 a d'ores et déjà pris la décision de participer au rassemblement du 30 novembre prochain au cours duquel nous demanderons, comme nos collègues des autres organisations syndicales, le retrait de toutes les sanctions prises à l'encontre des représentants syndicaux, d'autant plus lorsqu'ils sont en décharge d'activité de service.

Merci, cher collègue, de transmettre ce message aux intéressés.

Le secrétaire général,

Manuel COULLET



SYNDICAT SOLIDAIRE UNITAIRE DEMOCRATIQUE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIES ET DE SECOURS DES LANDES

www.sudsdis-national.fr

sud.sdis40@gmail.com

Léon le : 22/11/2012

Α

Mr le Président du CA du SDIS du RHÔNE 17, rue RABELAIS 69421 LYON Cedex 03

Monsieur le Président,

Plusieurs représentants du personnel du SDIS du Rhône sont l'objet de mesures de rétorsions graves de la part de la Direction, notamment notre camarade Rémy CHABBOUD du syndicat SUD.SDIS69.

Il serait judicieux de rappeler à cette Direction du SDIS69 qu'il ne suffit pas de rendre des hommages et de saluer le courage des Sapeurs-Pompiers devant un cercueil ainsi que lors de la remise des médailles.

Il serait donc sage et avisé que cette reconnaissance se traduise dans les faits ainsi qu'au quotidien dans une gestion saine et équitable du personnel du SDIS69 .

Nous apportons notre soutien inconditionnel à Rémy CHABBOUD, à l'ensemble de ces représentants du personnel. Nous participerons à toutes formes d'action de soutien.

Nous vous demandons le retrait de toutes sanctions et de mettre fin à cette forme de discrimination au regard des représentants du personnel de votre SDIS qui sont des partenaires sociaux privilégiés.

Persuadé de votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Dominique CANTET Secrétaire Général de SUD SDIS40

anlets



Syndicat SUD SDIS 44 06 Impasse de la Forge 44210 PORNIC 06.51.52.25.91

> Monsieur Le Président du CASDIS 69 17, Rue Rabelais 69421 LYON Cedex 03

> > Syndicat SUD

NANTES, le 21 novembre 2012

Monsieur Le Président,

Depuis plusieurs semaines nous suivons avec intérêt et inquiétude les mesures de rétorsions personnelles à l'encontre de deux de vos personnels syndiqués à SUD SDIS 69, actions menées par votre organe directionnel du SDIS du Rhône.

En effet, nous ne pouvons accepter que des représentants syndicaux, au titre de la défense du droit à la justice sociale, subissent le courroux de la gouvernance de votre SDIS.

C'est pourquoi, garant de la probité de Rémy et Philippe CHABBOUH dans leurs nombreuses implications syndicales, locales comme nationales, nous dénonçons cette cabale instituée à leur encontre. Nous vous demandons de bien vouloir cesser toutes démarches discriminantes envers Rémy et Philippe CHABBOUH ainsi que l'abandon d'éventuelles poursuites consécutives à leur engagement dans cette action syndicale du 25 juin dernier.

Même si nous restons confiants, Monsieur Le président, dans les valeurs que vous portez dans ce dialogue avec l'ensemble des partenaires sociaux, nous serons présents à la journée d'action du 30 novembre prochain en soutien à nos deux camarades.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée.



SYNDICAT SOLIDAIRE UNITAIRE DEMOCRATIQUE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPECIALISES DU SDIS DE LA NIEVRE

Monsieur Gilbert LEBRUN Syndicat SUD SDIS69 19 avenue Debourg 69007 LYON

Nevers, le 22 novembre 2012

Objet : Soutien aux collègues représentants syndicaux

Cher collègue,

Par ce courrier, nous souhaitons apporter tout notre soutien à nos collègues représentants du personnel au SDIS69, contre qui des mesures inacceptables ont été prises par l'administration suite à la journée d'action du 25 juin 2012 concernant la vente des logements du SDIS69.

Nous parlons ici particulièrement de Rémy et Philippe CHABBOUH et voulons attester de leur présence et participation régulière lors des manifestations, grèves ou réunions syndicales au niveau local comme national.

Le bureau de SUD SDIS 58 a d'ores et déjà pris la décision de participer au rassemblement du 30 novembre prochain au cours duquel nous demanderons, comme nos collègues des autres organisations syndicales, le retrait de toutes les sanctions prises à l'encontre des représentants syndicaux, d'autant plus lorsqu'ils sont en décharge d'activité de service.

Merci, cher collègue, de transmettre ce message aux intéressés.

Le secrétaire général Olivier Desgeorge



Syndicat Interdépartemental Solidaire Unitaire Démocratique. Sapeurs Pompiers Professionnels, Personnels Administratifs, Techniques Spécialisés.

Dunkerque le 20 novembre 2012.

Mr Michel MERCIER Président du CA du SDIS du Rhône 17, rue Rabelais 69421 LYON Cedex 03

Objet: Soutien envers les représentants syndicaux victimes de mesures de rétorsions

Monsieur le Président.

Depuis plusieurs mois, deux représentants du personnel du syndicat SUD subissent des pressions et demandes de sanctions disciplinaires graves de votre part ainsi que de la direction du SDIS du Rhône.

Par la présente, nous venons apporter notre soutien au nom de SUD SDIS 59/62 à ces représentants syndicaux et plus particulièrement à Rémy et Philippe CHABBOUH suite à la journée d'action du 25 juin dernier relative à la vente des logements du SDIS 69.

Vous êtes à nos yeux le seul et unique responsable d'un tel état de fait, cela est d'autant plus dommage car en tant qu'ancien garde des sceaux, certes d'un gouvernement du passé, nous aurions pu penser que vous vous feriez un devoir de respecter les textes en vigueur concernant la reconnaissance du rôle de délégué syndical.

Doit-on s'attendre à mieux de votre part sachant que vous n'hésitez pas à mettre à la rue plusieurs familles, notre réponse est non.

Nous participerons activement avec une délégation de nos départements à toutes formes d'actions de soutien à la journée d'action du vendredi 30 novembre 2012.

Nous vous demandons le retrait de toute sanction et mutation et de mettre fin à toute discrimination à l'endroit des représentants syndicaux qui agissent en véritables partenaires sociaux et vous alertent sur les dysfonctionnements du SDIS.

Veuillez recevoir monsieur le Président, nos salutations.

133

Pour le syndicat Sud Sdis 59 Thierry Boignard Pour le syndicat Sud Sdis 62 Jean Charles Tirmarche

Copies adressées à :

Mr le ministre de l'intérieur, Mme la Garde des Sceaux, Mme la ministre de la Fonction Publique, Mr le Ministre du travail, Mr le préfet du Rhône délégué pour la défense et la sécurité, Mme la préfète déléguée à l'égalité des chances.



Syndicat SUD SDIS SPP & PATS de La Sarthe

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu

Monsieur Gilbert LEBRUN Syndicat SUD SDIS69 19 avenue Debourg 69007 LYON

Envoyé par voie électronique Le Mans, le 20 novembre 2012

Objet : Soutien aux collègues représentants syndicaux

Cher collègue,

Nous souhaitons apporter tout notre soutien, par ce courrier, à nos collègues représentants du personnel au SDIS69, contre lesquels des mesures inacceptables ont été prises par l'administration suite à la journée d'action du 25 juin 2012 concernant la vente des logements du SDIS69.

Nous parlons ici particulièrement de Rémy et Philippe CHABBOUH et voulons attester de leur présence et participation régulière lors des manifestations, grèves ou réunions syndicales au niveau local comme national.

Le bureau de SUD SDIS72 a d'ores et déjà pris la décision de participer au rassemblement du 30 novembre prochain au cours duquel nous demanderons, comme nos collègues des autres organisations syndicales, le retrait de toutes les sanctions prises à l'encontre des représentants syndicaux, d'autant plus lorsqu'ils sont en décharge d'activité de service.

Merci, cher collègue, de transmettre ce message aux intéressés.

Le secrétaire général, Guillaume Piron



Syndicat SUD SDIS SPP & PATS de La Sarthe

Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu

Monsieur Gilbert LEBRUN Syndicat SUD SDIS69 19 avenue Debourg 69007 LYON

Envoyé par voie électronique Le Mans, le 20 novembre 2012

Objet : Soutien aux collègues représentants syndicaux

Cher collègue,

Nous souhaitons apporter tout notre soutien, par ce courrier, à nos collègues représentants du personnel au SDIS69, contre lesquels des mesures inacceptables ont été prises par l'administration suite à la journée d'action du 25 juin 2012 concernant la vente des logements du SDIS69.

Nous parlons ici particulièrement de Rémy et Philippe CHABBOUH et voulons attester de leur présence et participation régulière lors des manifestations, grèves ou réunions syndicales au niveau local comme national.

Le bureau de SUD SDIS72 a d'ores et déjà pris la décision de participer au rassemblement du 30 novembre prochain au cours duquel nous demanderons, comme nos collègues des autres organisations syndicales, le retrait de toutes les sanctions prises à l'encontre des représentants syndicaux, d'autant plus lorsqu'ils sont en décharge d'activité de service.

Merci, cher collègue, de transmettre ce message aux intéressés.

Le secrétaire général, Guillaume Piron



Mr le Président du *CA* du SDIS du Rhône 17, rue Rabelais 69421 LYON *C*edex 03

Objet : Soutien envers les représentants syndicaux victime de mesures de rétorsions

Orange, le 18 novembre 2012

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs mois plusieurs représentants du personnel subissent des mesures de rétorsions graves de la part de la direction du SDIS du Rhône.

Par la présente, nous venons apporter notre soutien au nom de SUD SDIS 84 concernant les mesures inacceptables qui ont été prises contre des représentants syndicaux et plus particulièrement contre Rémy et Philippe CHABBOUH par l'administration suite à la journée d'action du 25 juin dernier relative à la vente des logements du SDIS 69.

Nous apportons notre soutien à l'ensemble de ces agents et participerons activement à toutes formes d'actions de soutien à la journée d'action du vendredi 30 novembre 2012.

Nous vous demandons le retrait de toutes sanctions et de mettre fin à toute discrimination à l'endroit des représentants syndicaux qui agissent en véritables partenaires sociaux et vous alertent sur les dysfonctionnements du SDIS.

Nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

A/C ARNAUD GUILLAUME

SUD SDIS 84



89000 AUXERRE Tél: 03.86.18.93.82 Tél: 06.67.68.68.54 sudsdis89@gmail.com Auxerre, le 19 novembre 2012

Le Secrétaire Général

Α

Monsieur Gilbert LEBRUN Syndicat SUD SDIS 69 19 avenue Debourg 69007 LYON

Objet : Soutien aux collègues représentants SUD SDIS 69

P.J.: AUCUNE

Cher collègue,

Par la présente, je viens t'apporter mon soutien au nom de SUD SDIS 89 concernant les mesures inacceptables qui ont été prises contre des représentants syndicaux et plus particulièrement contre Rémy et Philippe CHABBOUH par l'administration suite à la journée d'action du 25 juin dernier relative à la vente des logements du SDIS 69.

Je souhaite à travers ce courrier attester de leur présence et de leur participation régulière lors des manifestations, grèves ou réunions syndicales qu'elles soient locales ou nationales.

Le bureau de SUD SDIS 89 a voté ce jour, la participation de ses membres au rassemblement du 30 novembre prochain à Lyon. Comme nos collègues des autres organisations syndicales, nous viendrons à Lyon pour demander le retrait de toutes sanctions prises contre ces représentants du personnel en décharge d'activité de service.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations syndicales.

Stéphane LESSIRE





Saint Denis de la Réunion le 22 novembre 2012

Monsieur Michel MERCIER

Président CA / SDIS Rhône.

Objet : mesures de rétorsions envers deux représentants syndicaux

Monsieur le président.

Suite à une action syndicale le 25 juin dernier ayant pour but d'empêcher la vente de logements mis à la disposition de sapeurs pompiers professionnels et de leurs familles, vous avez engagés des sanctions à l'encontre de deux représentants du syndicat Sud Sdis 69.

Nous vous demandons par la présente d'arrêter toutes les procédures en cours.

Veuillez agréer monsieur le Président, l'expression de nos salutations.

Pour le syndicat Sud Sdis 97-4

Jean Bernard Damour

